

Pour les lycées, tous niveaux de classes : LGT – LP – Lycées agricoles – Lycées de la Défense – élèves scolarisé en CFA.

(Sources : note de service n° 2015-091 du 12-6-2015 et note de service n° 2015-165 du 8-10-2015)

	Production des élèves	Date de l'épreuve/retour des productions	Remarques
Première catégorie :	<p>Réalisation d'un devoir individuel en classe, portant sur le sujet académique.</p> <p>Durée de l'épreuve : 3 heures</p>	<p>Vendredi 25 mars 2016.</p> <p>L'établissement adresse les copies à l'IA-DASEN (l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale) pour le vendredi 1er avril 2016 au plus tard.</p>	<p>Cette épreuve doit être réalisée en classe, sous surveillance, dans les temps indiqués, sans aucun support documentaire personnel pendant la composition.</p> <p>Ces épreuves individuelles doivent être réalisées sur des supports garantissant l'anonymat des candidats lors de l'évaluation des copies au niveau départemental.</p>
Deuxième catégorie :	<p>Réalisation d'un travail collectif (ex : un mémoire, associé ou non à d'autres supports, portant sur le thème annuel.</p> <p>Qu'entend-on par travail collectif : « ... productions réalisées par deux élèves au minimum. »</p>	<p>L'établissement adresse les productions issues de ce travail collectif à l'IA-DASEN pour le vendredi 1er avril 2016 au plus tard.</p>	<p>Les candidats peuvent proposer différents types de travaux : mémoire, diaporama, créations artistiques, etc. Ils peuvent avoir recours à différents supports : dossiers manuscrits ou imprimés, panneaux d'exposition, supports amovibles de stockage de données numériques (cédérom, dévédérom, clé USB, etc.).</p> <p>Les candidats peuvent réaliser un site Internet à condition d'en présenter au jury une version imprimée ou sur support numérique qui ne doit pas différer de la version en ligne.</p> <p>Dans le cas où les travaux présentés contiennent des vidéos ou des documents sonores, il est précisé que la durée totale de l'ensemble de ces enregistrements ne doit pas excéder 20 minutes.</p> <p>Dans le cas où les travaux présentés sont intégralement ou partiellement stockés sur support numérique, il est demandé aux candidats d'utiliser des formats de fichiers courants pouvant être lus sur la plupart des ordinateurs sans nécessiter l'installation de logiciels spécifiques.</p> <p>CONDITIONS DE FORMAT DES REALISATIONS : Il est demandé aux candidats, pour des raisons matérielles liées au transport et à la conservation des travaux (fragilité, sécurité,</p>

Pour les lycées, tous niveaux de classes : LGT – LP – Lycées agricoles – Lycées de la Défense – élèves scolarisé en CFA.

(Sources : note de service n° 2015-091 du 12-6-2015 et note de service n° 2015-165 du 8-10-2015)

	Production des élèves	Date de l'épreuve/retour des productions	Remarques
			<p>etc.), de faire en sorte que ceux-ci, une fois emballés pour expédition, ne dépassent pas le format maximal défini par la poste :</p> <ul style="list-style-type: none">- la somme de la longueur, de la largeur et de la hauteur du colis ne doit pas dépasser 200 cm ;- le poids du colis ne doit pas dépasser 30 kg. <p>Toute réalisation (œuvre artistique, diorama, exposition, etc.) dont les dimensions ou le poids entraîneraient un dépassement de l'une de ces deux limites doit être filmée ou photographiée. Seules ces vidéos ou ces photos, accompagnées si besoin d'un document de présentation, seront transmises au jury. Les travaux ne respectant pas cette règle seront refusés.</p>
Troisième catégorie :	Réalisation d'un travail collectif, <u>exclusivement audiovisuel</u> (film, documentaire sonore), portant sur le thème annuel.	L'établissement adresse les productions issues de ce travail collectif à l'IA-DASEN pour le vendredi 1er avril 2016 au plus tard.	<p>Ces travaux collectifs peuvent prendre la forme <u>d'un film ou d'un enregistrement sonore.</u></p> <p>La durée totale de la production audiovisuelle présentée au jury doit être comprise entre 20 et 40 minutes.</p> <p>Il est demandé aux candidats d'utiliser des formats de fichiers courants pouvant être lus sur la plupart des ordinateurs sans nécessiter l'installation de logiciels spécifiques.</p>

RAPPEL IMPORTANT - Pour les réalisations de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie :

Ne pas oublier de mentionner les sources de tous les documents utilisés dans les productions des élèves, de manière explicite et précise.

Ne pas oublier de joindre les autorisations écrites si des personnes interviewées, en utilisant le formulaire disponible sur le site Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cnrd>

Pour les collèves :

Pour les collèves – uniquement le niveau 3^{ème}. (Source : note de service n° 2015-091 du 12-6-2015)

	Production des élèves	Date de l'épreuve/retour des productions	Remarques
Quatrième catégorie :	<p>Rédaction d'un devoir individuel en classe, portant sur le sujet académique</p> <p>Durée : 2 heures</p>	<p>Vendredi 25 mars 2016.</p> <p>L'établissement adresse les copies à l'IA-DASEN (l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale) pour le vendredi 1er avril 2016 au plus tard.</p>	<p>Les épreuves des première et quatrième catégories doivent être réalisées en classe, sous surveillance, dans les temps indiqués ci-dessus.</p> <p>Les candidats ne disposent d'aucun document personnel pendant la composition.</p> <p>Ces épreuves individuelles doivent être réalisées sur des supports garantissant l'anonymat des candidats lors de l'évaluation des copies au niveau départemental.</p>
Cinquième catégorie :	<p>Réalisation d'un travail collectif qui peut être un mémoire, associé ou non à d'autres supports, portant sur le thème annuel.</p> <p>Qu'entend-on par travail collectif : « ... productions réalisées par deux élèves au minimum. »</p>	<p>L'établissement adresse les productions issues de ce travail collectif à l'IA-DASEN pour le vendredi 1er avril 2016 au plus tard.</p>	<p>Les candidats peuvent proposer différents types de travaux : mémoire, diaporama, créations artistiques, etc. Ils peuvent avoir recours à différents supports : dossiers manuscrits ou imprimés, panneaux d'exposition, supports amovibles de stockage de données numériques (cédérom, dévédérom, clé USB, etc.).</p> <p>Les candidats peuvent réaliser un site Internet à condition d'en présenter au jury une version imprimée ou sur support numérique qui ne doit pas différer de la version en ligne.</p> <p>Dans le cas où les travaux présentés contiennent des vidéos ou des documents sonores, il est précisé que la durée totale de l'ensemble de ces enregistrements ne doit pas excéder 20 minutes.</p> <p>Dans le cas où les travaux présentés sont intégralement ou partiellement stockés sur support numérique, il est demandé aux candidats d'utiliser des formats de fichiers courants pouvant être lus sur la plupart des ordinateurs sans nécessiter l'installation de logiciels spécifiques.</p> <p><u>CONDITIONS DE FORMAT DES REALISATIONS</u> : Il est demandé aux candidats, pour des raisons matérielles liées au transport et à la conservation des travaux (fragilité, sécurité, etc.), de faire en sorte que ceux-ci, une fois emballés pour expédition, ne dépassent pas le format maximal défini par la poste :</p>

Pour les collèges – uniquement le niveau 3^{ème}. (Source : note de service n° 2015-091 du 12-6-2015)

	Production des élèves	Date de l'épreuve/retour des productions	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> - la somme de la longueur, de la largeur et de la hauteur du colis ne doit pas dépasser 200 cm ; - le poids du colis ne doit pas dépasser 30 kg. <p>Toute réalisation (œuvre artistique, diorama, exposition, etc.) dont les dimensions ou le poids entraîneraient un dépassement de l'une de ces deux limites doit être filmée ou photographiée. Seules ces vidéos ou ces photos, accompagnées si besoin d'un document de présentation, seront transmises au jury. Les travaux ne respectant pas cette règle seront refusés.</p>
Sixième catégorie :	Réalisation d'un travail collectif, exclusivement audiovisuel (film, documentaire sonore), portant sur le thème annuel.	L'établissement adresse les productions issues de ce travail collectif à l'IA-DASEN pour le vendredi 1er avril 2016 au plus tard.	<p>Ces travaux collectifs peuvent prendre la forme <u>d'un film ou d'un enregistrement sonore.</u></p> <p>La durée totale de la production audiovisuelle présentée au jury doit être comprise entre 20 et 40 minutes.</p> <p>Il est demandé aux candidats d'utiliser des formats de fichiers courants pouvant être lus sur la plupart des ordinateurs sans nécessiter l'installation de logiciels spécifiques.</p>

RAPPEL IMPORTANT - Pour les réalisations de 5^{ème} et 6^{ème} catégorie :

Ne pas oublier de mentionner les sources de tous les documents utilisés dans les productions des élèves, de manière explicite et précise.

Ne pas oublier de joindre les autorisations écrites si des personnes interviewées, en utilisant le formulaire disponible sur le site Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cnrd>

